

**COMMUNE DE VEZINS****Conseil Municipal**
Session ordinaire
Séance du mercredi 23 mai 2018

A 18 h 00, l'entreprise A3WEB effectue la présentation d'un nouveau site internet et d'une application smartphone pour la commune.

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 25 avril 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre « Finances », *Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2018-2019.*

I. SOCIAL**- Désignation des membres élus du CCAS**

Monsieur le Maire explique que deux conseillers municipaux membres élus du CCAS ne siègent plus depuis longtemps au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Selon l'article R 123-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Les membres du conseil d'administration qui se sont abstenus sans motif légitime de siéger au cours de trois séances consécutives peuvent, après que le maire, président du conseil d'administration, les a mis à même de présenter leurs observations, être déclarés démissionnaires d'office par le conseil municipal sur proposition du maire pour les membres élus ou par le maire pour les membres que celui-ci a nommés.* » Etant donné qu'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, en vertu de l'article R 123-9 code précité, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit, dans les conditions fixées par l'article L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, à l'unanimité, Michel HERVÉ, Marylène COTTENCEAU, Linda DEROUINEAU et Liliane TIJOU.

II. ÉDUCATION**- Règlement général « Cantine - Accueil de Loisirs Périscolaire – Accueil de Loisirs Extrascolaire »**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 24 juin 2015 a été adopté un règlement général unique servant à la fois pour la cantine, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), l'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire. Ce dernier a été modifié par la suite par la délibération n°53/2016 en date du 12 juillet 2016. Il explique que ce règlement doit être de nouveau modifié pour la rentrée prochaine, notamment suite à la fin des TAP, et souhaite demander au Conseil Municipal son approbation.

Le Conseil Municipal décide de valider les modifications apportées au Règlement général « Cantine – Accueil de Loisirs Périscolaire et Accueil de Loisirs Extrascolaire ».

III. FINANCES

- Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal décide de modifier la grille tarifaire pour l'année scolaire 2018/2019 et fixe les prix comme suit pour l'accueil périscolaire :

- Quotient inférieur à 600 € : 1,05 € la demi-heure, soit 2,10 € l'heure
- Quotient entre 601 et 720 € : 1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure
- Quotient entre 721 et 1000 € + MSA : 1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure
- Quotient supérieur à 1001 € et autres régimes : 1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure
- Familles extérieures* et/ou non allocataires : 1,55 € la demi-heure soit 3,10 € l'heure

Il précise que pour le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial.

Le Conseil Municipal fixe les prix comme suit pour l'accueil extrascolaire :

Quotient familial	Journée avec repas 8h30 – 17h30	Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30	½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	10,00 €	6,50 €	8,00 €	4,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €		
721 à 1000 € + MSA	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €		
> 1000 €	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €		
Familles extérieures* et/ou non allocataires	19,75 €	15,25 €	14,25 €	10,75 €		

* Sauf pour les familles de Chanteloup-les-Bois auxquelles s'applique la tarification des familles vezinaises.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Fixation du quota de photocopies gratuites pour les associations

Un courrier sera adressé en fin d'année à toutes les associations vezinaises pour qu'elles choisissent entre 2 formules : 600 photocopies A4 noir et blanc ou 200 photocopies A4 noir et blanc + 100 photocopies A4 couleurs + 50 photocopies A3 couleurs.

- Présentation signalisation dynamique

Jean-René Barillère n'ayant pas obtenu de photos de la signalisation dynamique, il a demandé un plot au fournisseur pour le tester in situ à Vezins.

- Serres – Jardins communaux

La Commission Urbanisme doit étudier la possibilité de surélever la hauteur des serres dans les jardins communaux actuellement fixée à 1 mètre dans le règlement.

- Vacances estivales des agents et des élus

Les vacances estivales des élus sont les suivantes :

Cédric VAN VOOREN	04/08 au 21/08	Jean-René BARILLÈRE	14/07 au 29/07
Michel HERVÉ	NC	Bruno MASSON	14/07 au 21/07

Ange SABATINI	NC	Fabienne CHEVALIER	11/07 au 15/08
Claude POISSONNEAU	20/07 au 16/08	Franck ROBIN	22/07 au 16/08
Arnaud MURZEAU	13/08 au 04/09	Valérie CHOIMET	06/08 au 28/08
Nadia BOUHATMI	17/08 au 09/09	Liliane TIJOU	néant
Marylène COTTENCEAU	néant	Linda DEROUINEAU	27/07 au 17/08

Les vacances estivales des agents communaux sont les suivantes :

Nicolas JACOT	23/07 au 10/08	Yohann VINCENDEAU	30/07 au 12/08
Nadège ONILLON	13/08 au 03/09	Vincent COTTENCEAU	13/08 au 02/09
Béatrice COUEDOR	06/08 au 26/08	Gaëtan COTTENCEAU	09/07 au 29/07
Christelle DELAUNAY	06/08 au 26/08	Pierre HERBRETEAU	23/07 au 03/08
Alexandra CHARRUAU	06/08 au 26/08	Gilberte RICHARD	16/07 au 29/08

- Conseil Municipal de juillet et Réunion de Municipalité d'août

Le Conseil Municipal du mois de juillet, initialement prévu le mercredi 25, sera avancé d'une semaine et aura lieu le mercredi 18 juillet 2018 à 18 h 30. De plus, la Réunion de Municipalité initialement prévue le mercredi 5 septembre, sera avancée d'une semaine et aura lieu le mercredi 29 août 2018 à 18 h avec Valérie Choimet et Fabienne Chevalier.

- Gendarmerie – Bilan d'activité 2017

Monsieur le Maire présente le bilan d'activité 2017 de la Communauté de Brigade de Chemillé-en-Anjou.

- Demande de Louis-Marie COUTELEAU – banderole et présence à la manifestation contre la fermeture de classe

La demande d'autorisation de poser une banderole Place du Général de Gaule, de Louis-Marie COUTELEAU, parent d'élève demeurant à Coron, pour protester contre la fermeture de classe, est acceptée. Un courrier de soutien à cette protestation a été adressé au Directeur académique. Claude Poissonneau et Marylène Cottenceau seront présents à la manifestation prévue le 1^{er} juin à 16 h devant l'école publique de l'Evre.

- Ilot central rue Nationale

La Commission Urbanisme doit s'occuper de l'ilot central situé dans la rue Nationale.

- Calvaire et trottoir – Point lotissement Epiletterie 2

Ange Sabatini doit prendre contact avec Nicolas Guimont au sujet des trottoirs du lotissement de l'Epiletterie 2. Les haies du calvaire devront être arrachées suivant les prescriptions du Département. Par la suite, le calvaire sera rétrocédé à la commune.

- Devis remplacement robinets du cimetière

Le devis d'Hervé Bousseau pour le remplacement des robinets du cimetière par des robinets poussoirs sera à prévoir au budget 2019.

- Réunion expertise rue d'Anjou

Une deuxième réunion d'expertise aura lieu le vendredi 8 juin à 9 h 30 sur les lieux du litige rue d'Anjou.

- Demande bibliothèque

Un devis pour la réparation du store cassé à la bibliothèque doit être demandé. En outre, la pelouse de la bibliothèque devra être tondu avant leur animation programmée le 10 juin prochain.

- Remplacement trajet cantine

Sylvie Vergnault, en arrêt de travail pour opération, sera remplacée par Lindsay Paintre. Nous avons déjà reçu un CV pour le remplacement de Brigitte Gabet qui cessera ses fonctions à la prochaine rentrée scolaire.

- Robot tonte

Il est décidé de louer deux robots pour la tonte du terrain de foot.

- Nouveau site internet et création d'une application smartphone

Suite à la présentation par la société A3WEB en introduction de la séance du Conseil Municipal, il est décidé de créer un nouveau site internet pour la commune qui sera responsif afin d'être visualisé sur une tablette ou sur un smartphone, ce qui n'est pas le cas actuellement. De plus, il sera créé une application pour smartphone iOS ou android en lien ce nouveau site internet.

La séance est close à 20 h 30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 20 juin 2018 à 18 h 30

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**